



ARRÊTE DU MAIRE N° 24-396

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Le Maire de la Ville de Sainte Geneviève des Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3, R 141-4 à R 141-9,

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L 134-1 et suivants, et R 134-3 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 n° 24-71 du donnant un accord de principe au déclassement du domaine public dans le domaine privé de la Place Franklin Roosevelt et ses abords,

VU le dossier établi,

ARRETE

ARTICLE 1 – OBJET ET DATE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune, de la Place Franklin Roosevelt et ses abords.

Cette enquête publique se déroulera du 4 novembre 2024 au 20 novembre 2024 à 12h30.

ARTICLE 2 - NOMINATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Xavier GIVELET est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 – FORMES ET SUPPOT DE PENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique sera consultable, pendant 17 jours consécutifs :

- à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois au service urbanisme, 4 rue Marc Sangnier à Sainte Geneviève des Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :
 - o lundi, mardi et vendredi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 18h
 - o mercredi : 9h à 12h30
 - o jeudi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 19h
- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.sgdb91.com>

ARTICLE 4 – MODALITES DE PRESENTATION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations sont fixées comme suit :

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recueillir ses observations, à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, les :

- le 14 novembre de 9h à 12h
- le 20 novembre de 10h30 à 12h30

- **Adresser les observations directement au commissaire enquêteur**

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par courrier à la Mairie de manière qu'elles lui parviennent avant la clôture de l'enquête.

- **Consigner les observations sur le registre d'enquête**

Les observations formulées par le public seront enregistrées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, à disposition du public aux jours et heures mentionnés dans l'article 3.

- **Par courriel** : urbanisme@sgdb91.com, objet à mentionner : enquête publique relative au déclassement de la Place Franklin Roosevelt et ses abords

ARTICLE 5 – PUBLICATION DE L'ARRETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête, et sera rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés à l'ensemble du département.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie Place Roger Perriaud 91700 Sainte Geneviève des Bois ainsi que sur les panneaux administratifs : Avenue Jacques Duclos, Place Franklin Roosevelt, Route de Corbeil et sur le site internet <https://www.sgdb91.com>.

Il sera justifié de l'accomplissement des ces formalités par un certificat du Maire de la Commune de Sainte Geneviève des Bois.

ARTICLE 6 – A L'EXPIRATION DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur adressera le dossier, accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées, au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

ARTICLE 7 - Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commissaire-enquêteur. Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Madame la Sous-préfète ;



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération